

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr



Standard..... 01-40-58-75-00

Service éditorial 01-40-58-77-56

BODACC « A »

Annonce n° 833

74 – HAUTE-SAVOIE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'ANNECY

Ventes et cessions

491 931 069 RCS Annecy.

EXCOTEC.

Forme : Société par Actions Simplifiée.

Capital : 200000.00 EUR.

Adresse : 145, Rue De la Fin, 74460 Marnaz.

Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.

Commentaires : PROJET DE FUSION entre ESVE, Société par actions simplifiée au capital de 200 000 euros, siège social 244 Avenue des Amaranches 74460 MARNAZ 339 996 407 RCS ANNECY et EXCOTEC société par actions simplifiée au capital de 200 000 euros, siège social 145 rue de la Fin 74460 MARNAZ 491 931 069 RCS ANNECY. Aux termes d'un acte sous signature privée en date à MARNAZ du 25/05/2020, il a été projeté la fusion par voie d'absorption de la société ESVE, par la société EXCOTEC. Evaluation des apports : Actif : 4 050 938,47 euros Passif : 2 661 983,37 euros Actif net apporté : 1 388 955,10 euros. Mali de fusion : 352 044,90 euros. La Société Absorbante détient 100% du capital de la société Absorbée, il n'y a donc pas d'augmentation de capital. La fusion est soumise à la condition suspensive de l'approbation du traité de fusion par l'assemblée générale extraordinaire de la société absorbante. La société ESVE sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de l'assemblée générale extraordinaire de la société absorbante approuvant le traité de fusion. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé au greffe du Tribunal de commerce d'ANNECY le 25/05/2020 pour la société ESVE et le 26/05/2020 pour la société EXCOTEC. Pour avis..